Après l'invasion de la zone sud, le gouvernement de Vichy impose le tampon « Juif » sur les cartes d'identité et d'alimentation.

Documents

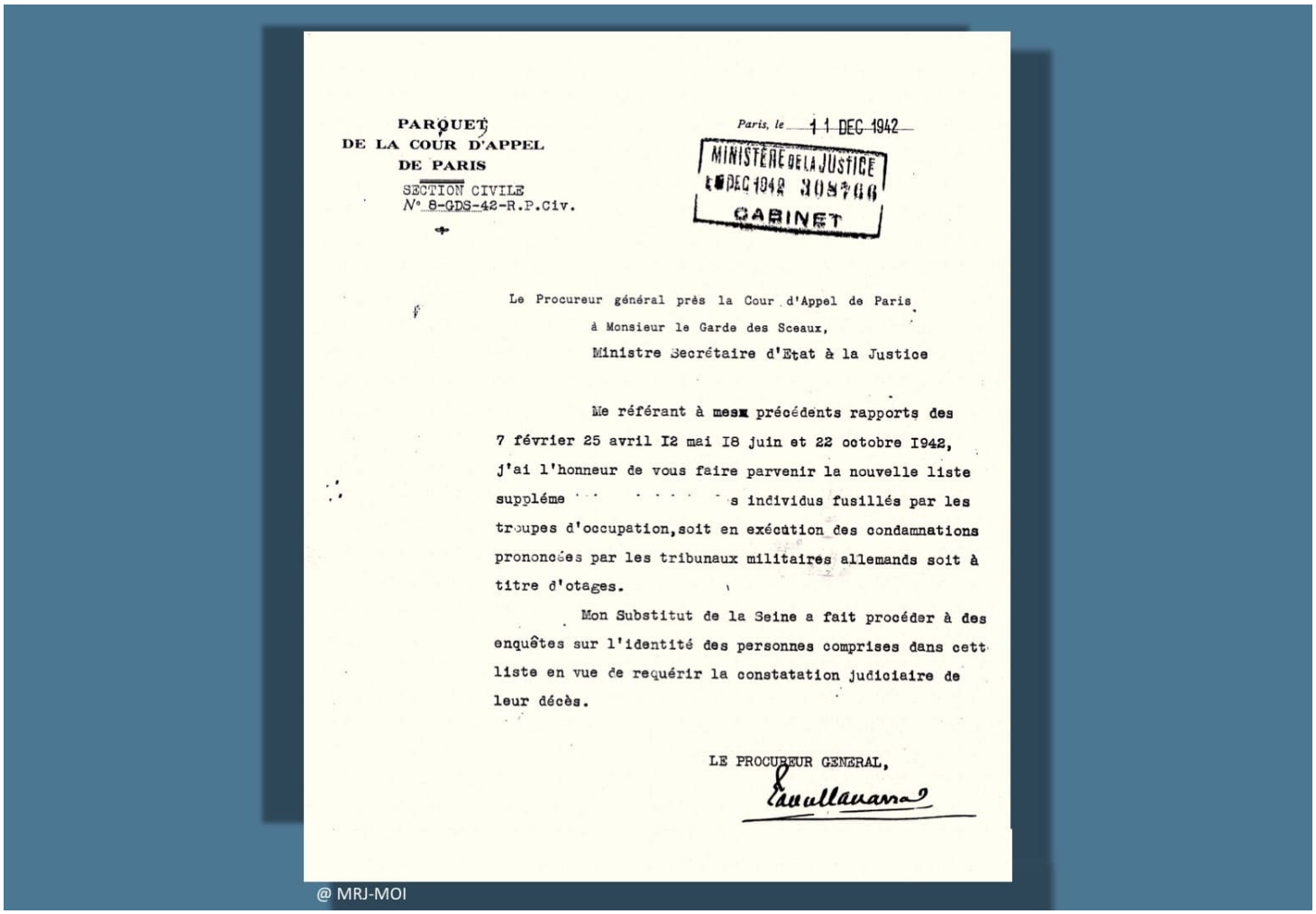

PARQUET
DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS
SECTION CIVILE
N° 8-GDS-42-R.P.Civ.

Paris, le 11 DEC 1942

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DEC 1942 309766
CABINET

Le Procureur général près la Cour d'Appel de Paris
à Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'Etat à la Justice

Me référant à mes précédents rapports des 7 février 25 avril I2 mai I8 juin et 22 octobre I942, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la nouvelle liste suppléme[illegible]s individus fusillés par les troupes d'occupation, soit en exécution des condamnations prononcées par les tribunaux militaires allemands soit à titre d'otages.

Mon Substitut de la Seine a fait procéder à des enquêtes sur l'identité des personnes comprises dans cett liste en vue de requérir la constatation judiciaire de leur décès.

LE PROCUREUR GENERAL,

Paullauan

@ MRJ-MOI

Document, 31 déc.1942, Limoges © Arch.dépt.de la Haute-Vienne_ 985 W 1633

https://museemrjmoi.com